

« 2RMC »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 133.056 €
SIEGE SOCIAL : 758, AVENUE DU TREMBLAY - 60100 - CREIL -
RCS COMPIEGNE 408.363.810

* *

PROCES-VERBAL DU PRESIDENT

* *

**L'AN DEUX MILLE NEUF,
LE TRENTE ET UN DECEMBRE A DIX HEURES.**

Madame Catherine DUBOS épouse BRUNET,
Demeurant à Aumont en Alatte (60300) 3, rue Fontaine Saint Gervais,

Président de la société « 2RMC », société par actions simplifiée au capital de 133.056 €, dont le siège social est à Creil (60100) 758, avenue de Tremblay, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Compiègne sous le numéro 408.363.810,

Décide de nommer en qualité de Directeur Général de la société,

. Monsieur Richard BRUNET
Né à Paris (XIV^{ème}) le 2 Mai 1961,
Demeurant à Aumont en Alatte (60300) 3, rue Fontaine Saint Gervais,
De nationalité française
Pour la durée du mandat du Président.

Le Directeur Général, en compensation de la responsabilité et de la charge attachées à ses fonctions, recevra une rémunération brute mensuelle de neuf mille euros (9.000 €). Il sera, en outre, remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Sauf limitation fixée par la décision de nomination ou par une décision ultérieure, le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Le Directeur Général dispose du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

Il est précisé que la Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, sauf si elle apporte la preuve que le tiers avait connaissance du dépassement de l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, la seule publication des statuts ne pouvant suffire à constituer cette preuve.

Le Directeur Général ainsi nommé accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président

Madame Catherine BRUNET



Le Directeur Général

Monsieur Richard BRUNET

